# الجمهوري ق الجزائري ق الديمقراطي ق الشعبي REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS و ز ا رة الما لية المديرية العامة للمحاسبة مديرية التنظيم و التنفيذ المحاسبي للميزانيات

#### **INSTRUCTION** N°33 DU 09/09/2010

**OBJET**:-Création d'un sous-compte n°62 intitulé « Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques » dans la nomenclature des comptes du Trésor au sein du compte n°402-001 « Wilayate et établissements de wilayate -service financier -».

- Clôture du sous-compte n°44 intitulé « Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques » ouvert au sein du compte n°402-001 « Wilayate et établissements de wilayate -service financier -».

**REFER**: -Décret exécutif 05-500 du 29 décembre 2005 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'école hors université.

- Instruction n°21 du 21 octobre 2009 relative à la gestion comptable de l' Ecole Préparatoire en Sciences Economiques, Commerciales et Science de Gestion.
- Arrêté n°72 du 02/09/2009 portant désignation du Trésorier de la wilaya d'Alger en qualité d'agent comptable auprès de l'Ecole Préparatoire en Sciences et Techniques.

## **I- DISPOSITIONS GENERALES**

L'instruction n° 21 du 21 octobre 2009 a crée au sein du compte n°402-001 « Wilayate et établissements de wilayate -service financier -» le sous compte n° 44 intitulé « école préparatoire en sciences et techniques » dont la gestion financière et comptable est assurée par le Trésorier de la wilaya d'Alger en vertu de l'arrêté n°72 du 02/09/2009.

Suite à la création de plusieurs écoles similaires au niveau de différentes wilayas et afin d'éviter une prolifération de sous comptes pour un même établissement, il a été décidé l'enregistrement des opérations de l'espèce au sein d'un seul sous compte, qui sera ouvert dans les écritures des Trésoriers de wilaya chargés de la gestion financière et comptable des établissements dont il s'agit.

### **II-DISPOSITIONS COMPTABLES**

Compte tenu de ce qui précède, et afin de permettre la comptabilisation des opérations financières et comptables des établissements dont il s'agit, il est ouvert à la nomenclature des comptes du Trésor, au sein du compte n° 402-001 « Wilayate et établissements de wilayate -service financier -» le sous compte n° 62 intitulé « école préparatoire en sciences économiques, commerciales et science de gestion »

Ce sous-compte est subdivisé en deux lignes :

- **621** : Exercice courant,
- 623 : OHB.

Le sous-compte 62 enregistre :

#### **En recettes :**

- les subventions allouées par l'Etat ;
- les contributions au financement de l'école par des personnes morales ou physiques ;
- les subventions des organisations internationales ;
- les emprunts, dons et legs ;
- les dotations exceptionnelles ;
- les recettes diverses liées à l'activité de l'école.

#### En dépenses :

- les dépenses de fonctionnement ;
- les dépenses d'équipement ;
- toutes autres dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs de l'école.

Le sous-compte 44 ouvert actuellement dans les écritures de la Trésorerie de la wilaya d'Alger est clôturé à la date du 30 septembre 2010.

Le solde créditeur dégagé à ce sous compte à la date précitée est versé au compte n°62 ouvert dans les écritures du Trésorier de la wilaya d'Alger au nom de l'école préparatoire en sciences économiques, commerciales et sciences de gestion.

Je vous demande de veiller à l'application des dispositions de la présente instruction.

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI

# **DESTINATAIRES:**

#### Pour exécution :

- Trésoreries de la Wilaya.
- Agence comptable centrale du Trésor.

# **Pour information:**

- Cour des comptes.
- Inspection générale des finances.
- Inspection des services comptables.
- Direction de la modernisation et de la normalisation comptable.
- Directions régionales du Trésor.
- Trésorerie centrale.
- Trésorerie Principale